

CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ CONTRE EBOLA EN ASSOCIATION AVEC L'UNION AFRICAINE
vous pouvez sauver des vies !

Envoyez un SMS avec le mot « don » au 7979 et votre donation sera prise en compte.

Coût : 100 FCFA. Montant reversé en intégralité à l'Union Africaine.



Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

GRANDE ENQUÊTE PROLIFÉRATION DES ÉGLISES CHRÉTIENNES :



PP.8,9



Entre foi véritable, faux pasteurs et vrais escrocs, le business de Dieu prospère (1^{ère} partie)

POLITIQUE P.2

Jean-Pierre FABRE peut-il renoncer à sa nationalité française ?

Grève : P.5

Le Premier Ministre est-il allé trop loin ?

INVITÉ SPÉCIAL P.6

M. Boutchou SIBABI, Président sous-commission OEFI CENI :

« La CENI doit s'assurer que tout accès aux données n'altère en rien la base de données qui existe ».

DOSSIER P.12

Près de 5000 enfants de rue au Togo :

La prise en charge est-elle efficace ?

SPORT P.14

FOOTBALL :

Claude Kokou DJAOUPE dépose le sifflet



Ne faisons pas comme ce Monsieur!
...Disons **NON** à la vente et à l'achat du carburant de rue!

Achetons notre carburant à la pompe et non sur les trottoirs !



Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur Privé

Editorial

Infos N°127 | du 11 au 25 Fév 2015

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

BOYCOTT, LA FAUSSE BONNE IDEE !

Deux courants se dégagent actuellement au sein de l'opposition togolaise vis-à-vis de la prochaine élection présidentielle qui se déroulerait au début du deuxième trimestre 2015, à en croire les déclarations de Gilbert BAWARA ministre de l'Administration Territoriale, venu à la rescousse de la « confuse sortie » de la Cour Constitutionnelle.

La première tendance opte pour la participation au scrutin, exigeant un minimum de garanties tenant à la transparence ainsi qu'au caractère équitable de la consultation électorale. C'est là la position attendue et logique de toute formation politique, légalement constituée, concourant à l'expression de la volonté populaire et s'inscrivant dans une logique républicaine de conquête de pouvoir qui passe uniquement et nécessairement par les urnes. De fait, la bataille qui doit être menée pour les tenants de la thèse participationniste est double. D'abord investir le terrain et aller à la rencontre des électeurs. Un retard coupable a été pris par rapport à cette obligation qui fonde tout succès électoral, à cause de choix hasardeux. Ensuite s'assurer que le processus est réellement inclusif et qu'ils y sont impliqués à chaque étape. La participation, même soldée par des échecs, a pour vertu d'accumuler de l'expérience et de corriger les faiblesses pour les compétitions ultérieures ; encore faut-il il est vrai, en apprendre. Ce qui est certain, comme l'avait relevé à juste titre l'actuel Chef d'Etat sénégalais Macky Sall, alors candidat à l'élection présidentielle dans son pays et qu'une partie de la société civile appelait au boycott si la candidature du sortant Abdoulaye devrait être maintenue, « on ne peut jamais gagner une élection à laquelle on ne participe pas. » « Chaque scrutin a son contexte, son cadre, ses réalités et sa dynamique qui peuvent faire basculer les choses, même les plus imprévisibles » expliquait-il. L'histoire lui donnera raison quelques semaines plus tard.

La seconde appelle au boycott, liant son éventuelle implication dans le processus à l'opérationnalisation des réformes. Cette dernière option n'en est pas vraiment une au vu de la longue expérience politique togolaise et continentale. Il est patent que le boycott d'une élection n'a jamais, nulle part, fondamentalement modifié le rapport de force ni contribuer à changer la donne politique. Les absents ont toujours tort, pour reprendre une expression triviale. Le précédent de 2002, certes dans un autre contexte et pour un scrutin différent, n'a visiblement pas édifié suffisamment certains leaders qui embrassent encore la politique de la chaise vide. Tout compte fait, cette décision se trouve être l'apanage de formations ayant peu de chances de voir leur éventuel candidat arriver dans les deux premiers au terme du scrutin. Leur motivation en réalité est à rechercher ailleurs que dans l'obsession de réformes. Il s'agit de mettre à nu les incohérences du principal parti d'opposition et de le déborder sur ce qui a fondé jusque-là son audience : l'intransigeance et le discours volontairement radical sur la forme. En boycottant l'élection et en laissant ce parti y participer après avoir soutenu publiquement et longuement qu'il n'irait pas sans les réformes, les tenants de l'abstentionnisme espèrent ainsi lui ravir sa position de leadership, à court ou moyen termes. En somme, de simples petits calculs politiques !

Jean-Pierre FABRE peut-il renoncer à sa nationalité française ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Depuis plusieurs jours, la presse fait état de la renonciation par Jean-Pierre FABRE de sa nationalité française. Il aurait adressé une déclaration en ce sens au Consulat de France à Lomé, pour se conformer en vue de la prochaine élection présidentielle, aux dispositions de l'article 62 de la Constitution togolaise qui stipule que « nul ne peut être candidat aux fonctions du Président de la République s'il n'est exclusivement de nationalité togolaise de naissance » ; le leader de l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) étant Français par filiation (grâce à son père) et Togolais par sa mère. Son entourage refuse cependant de confirmer cette information, la qualifiant d'« imbécillités ». Rumeur, coup politique ou respect d'une exigence constitutionnelle ? Décryptage !

QUE DIT LA LOI FRANÇAISE ?

La loi française prévoit la possibilité de renoncer à sa nationalité pour des raisons légales, personnelles ou professionnelles. Les formes les plus courantes de renonciation sont celle par déclaration, par autorisation expresse et par mariage avec un conjoint étranger. La perte de la nationalité française par déclaration ne revêt cependant pas de caractère obligatoire. Elle constitue seulement une possibilité pour l'intéressé d'abandonner une nationalité qui ne lui correspond plus. Selon l'article 23-4 du Code Civil, tout Français binationnel, même mineur, peut perdre sa nationalité française en adressant une demande au gouvernement. Cette autorisation est accordée par décret. C'est donc cette disposition qui fonderait si elle est confirmée, la démarche de l'ex-lieutenant de Gilchrist Olympio. Mais elle n'est pas automatique. En effet, pour que la demande de perte de la nationalité française soit recevable, le demandeur doit apporter la preuve préalable de sa nationalité étrangère et l'absence d'attaches familiales et professionnelles en France.

De fait, l'administration peut refuser d'accorder une autorisation de perte de la nationalité française lorsque l'intéressé ne manifeste pas une volonté évidente d'expatriation. Il peut être utile de noter que la décision est purement individuelle et qu'elle ne produit aucun effet collectif sur la femme ou sur les enfants. On peut déduire de ces dispositions que la démarche présumée (toujours pas confirmée) du candidat du CAP 2015

peut ne pas prospérer et ne constitue qu'un coup politique destiné à renforcer le message de celui qui est prêt à tous les sacrifices personnels (y compris à renoncer à une nationalité plutôt avantageuse) pour son engagement politique.

D'autant plus que même après y avoir renoncé, la législation française permet à monsieur FABRE de reprendre sa nationalité par le biais de la réintégration ; ce qui ne donnerait pas à son action éventuelle, des effets définitifs. Pour être réintégré, il suffit que l'intéressé ait conservé ou acquis avec la France des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial.

Par exemple, constituent des preuves de tels liens : une attestation des membres de la famille demeurant en France, des enveloppes ou lettres envoyées ou venant de France, des relevés téléphoniques montrant des communications avec la France, des justificatifs de liens culturels (carte de membre d'association, inscription des enfants dans un établissement français), des justificatifs de liens professionnels (attestation de travail avec une entreprise française ou en collaboration avec elle). D'autres documents sont également demandés comme une copie intégrale d'acte de naissance, un acte de l'état civil ou des autorités de nature à prouver l'ancienne nationalité française et un certificat prouvant l'acquisition d'une nationalité étrangère, sa date, et son régime légal applicable.

DEJA CANDIDAT !

L'hypothèse du coup politique de Jean-Pierre FABRE

l'UFC. Même si cela fut le cas, la validation du dossier du leader de l'opposition il y a cinq (5) ans par la Cour Constitutionnelle, peut être aujourd'hui considérée comme un droit acquis, dont la remise en cause serait difficilement défendable politiquement, voire même



se renforcerait en cas de confirmation de sa démarche au vu du précédent de 2010. En effet, il avait remplacé à l'époque au pied levé monsieur OLYMPIO, empêché par son état de santé ; et arrivé derrière Faure GNASSINGBE, avec plus de 33% des suffrages exprimés.

L'élection de 2010 avait été organisée sous le régime de l'actuelle Constitution et notamment des dispositions de l'article 62, exigeant une nationalité unique. La candidature du président de l'ANC avait alors été validée par la Cour Constitutionnelle sans réserves, y compris sur cette question. Il serait donc curieux et incompréhensible que cinq (5) ans plus tard, le même dossier soit rejeté sur la base de textes qui n'ont pas évolué. Certes, selon plusieurs sources il aurait été convenu entre le pouvoir et l'UFC (Union des Forces de Changement) sous la facilitation de l'ex-président Blaise COMPAORE, d'autoriser le leader de ce parti Gilchrist OLYMPIO à concourir à l'élection présidentielle de 2010 malgré sa double nationalité, avant qu'il n'en soit empêché. C'est cette mesure, conclue au nom de l'apaisement, qui aurait à l'époque bénéficié à monsieur FABRE, candidat de substitution de

juridiquement.

UN VERITABLE CADEAU.

Au surplus, un éventuel rejet par la Cour de la candidature de monsieur FABRE serait un véritable cadeau politique pour ce dernier. En effet, lui et sa coalition traversent une période de grande fragilité et de fébrilité, critiqués et contestés de toutes parts, mais également de plus en plus isolés. A preuve, leur dernière tournée à l'intérieur du pays fut un véritable fiasco, n'ayant pas réussi à mobiliser les populations.

En outre, leur contradiction et leur incohérence sont mises à nu par leurs propres amis d'hier, qui occupent désormais l'espace du radicalisme stérile et populiste sur lequel ils ont toujours surfé et dont ils tiraient leur audience jusque-là. Dans ce contexte, rejeter la candidature de Jean-Pierre FABRE équivaldrait à lui donner un statut de victime, et donc à le remettre en selle. Ce qui lui permettrait de retrouver un peu de crédit et d'endosser de nouveau sa posture de contestataire ; celle dans laquelle il excelle plus que quiconque.

moovpack St Valentin

A deux, c'est toujours mieux !



Pour la **St Valentin**, faites-vous doublement plaisir avec notre offre spéciale !
Offrez-vous 2 packs à **11 900 F** et profitez de nos différents avantages dont **600 F** de crédit pour de tendres cœur à cœur avec votre moitié.



PRIX :
11 900 FCFA

HUAWEI G3621L

600F de crédit offert par pack

- Double Sim
- Écran couleur
- Torche
- Radio



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Réformes et élections : Un lien absolu ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Pas de réformes, pas d'élections clame une partie de la classe politique togolaise à quelques semaines du scrutin. Pour les tenants de cette position, à la tête duquel se trouvent notamment le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) et une kyrielle d'organisations de la société civile, la prochaine consultation électorale est conditionnée et n'aura de sens que si les réformes sont réalisées. Pourtant, plusieurs éléments démontrent qu'il n'existe aucun lien entre la transparence des élections et l'opérationnalisation des réformes.

Il s'agit en premier lieu de la proposition de loi introduite par le couple CAR-ADDI (Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral) et soutenue par l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) le 19 novembre dernier. Ces formations politiques y ont énuméré la liste de réformes qu'elles souhaiteraient voir opérer sous la forme de modifications de plusieurs dispositions de la Constitutionnelles ; ainsi que pour donner suite à l'Accord politique Global (APG), aux recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), aux différents dialogues et autres concertations ayant réuni les protagonistes de la crise sociopolitique togolaise mais également la recommandation N°004/CIP/2014 du 09 Mai 2014 sur les principes généraux d'harmonisation des systèmes électoraux dans les Etats de l'UEMOA du Comité Interparlementaire de l'UEMOA réuni à Lomé du 4 au 11 Mai 2014, en sa 16ème session extraordinaire. Au total, huit articles de la Constitu-

tion de 1992 ont été visés, notamment les 38, 52, 59, 60, 62, 100, 101 et 144.

Le premier a trait à la redistribution équitable des richesses nationales par l'Etat et prévoit désormais qu'une charte nationale sur la bonne gouvernance des ressources publiques fixe les modalités d'application de cette redistribution équitable.

Le deuxième définit un nouveau mode de scrutin pour l'élection des députés en supprimant le scrutin uninominal à un tour, précise la composition du Sénat et la durée du mandat des sénateurs.

Le troisième réintroduit la limitation du mandat présidentiel à deux et le quatrième un scrutin uninominal à deux tours pour l'élection du Président de la République.

Le cinquième permet aux binationaux d'être candidats puisque la compétition ne serait plus limitée uniquement à ceux qui sont exclusivement de nationalité togolaise à la naissance. Le sixième donnerait désormais prérogatives aux deux chambres du Par-

lement pour désigner les 09 membres de la Cour Constitutionnelle, à l'exclusion du Président de la République. Celui-ci aux termes du septième, ne nommerait plus le Président de la Cour, qui le serait pas ses pairs.

Le huitième pose comme principe qu'entre autres, la limitation et la durée du mandat présidentiel ne peuvent faire l'objet de révision.

Comme on le voit, aucune des modifications souhaitées et contenues dans les réformes qu'eux-mêmes ont introduit, ne touche ni à l'organisation de l'élection présidentielle ni à son caractère transparent et équitable. Les huit nouveaux articles proposés relèvent de matières sans lien avec le scrutin à venir, sinon de façon lointaine et indirecte, s'il faut absolument en voir un.

De fait, les questions relatives à la composition de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) et des CELI (Commission Electorales Locales Indépendantes), à leurs prérogatives et à leur fonctionnement, à l'homologation des bulletins de vote, à la présence de re-



présentants des candidats dans les bureaux de vote, à l'authentification des procès-verbaux, au mode de transmission des résultats, à l'accès équitable aux médias publics, au financement public de la campagne etc... ; toutes choses entrant pour le coup directement et précisément dans l'organisation transparente de l'élection à venir n'ont à aucun niveau été abordées.

Certes, la composition de la Cour Constitutionnelle a été retenue. Sauf que les membres actuels ayant été nommés pour un mandat de sept (7) ans, il faudra attendre cette échéance pour qu'éventuellement, la modification puisse prendre effet et voir de nouveaux membres être élus par l'Assemblée nationale. En clair, cette réforme n'aurait pas concerné l'élection à venir.

L'autre élément porte sur les élections

antérieures. Globalement, la démarche des initiateurs consiste à réintroduire dans la Constitution, des dispositions qui y figuraient à son adoption en 1992 avant d'être modifiées en 2002. Il faut à cet égard se rappeler que c'est sous le régime de la Constitution initiale que Gilchrist Olympio et l'UFC (Union des Forces de Changement), soutenus dans cette réclamation par la quasi-totalité de l'opposition, avaient proclamé être vainqueurs de l'élection présidentielle de 1998 sans pour autant être déclaré par les institutions en charge de l'organisation. Ou encore que c'est sous l'empire de la Constitution actuelle, que Jean-Pierre FABRE a participé à l'élection de 2010 et prétend toujours l'avoir gagné. Leçon : si l'on devrait se fier à ces différentes déclarations, il est possible de gagner une élection avec les dispositions constitutionnelles actuelles et la perdre, avec les textes de 1992.

Pourquoi s'agitent-ils tant ?

AMEGANVI, AJAVON, HABIA, ORE.....

Ces marginaux qui veulent s'imposer par tous moyens

✎ Ayi d'ALMEIDA

Quel point commun peut-il avoir entre un Claude Améganvi qui dirige un improbable Parti des Travailleurs, et un Zeus Ajavon, avocat, professeur de Droit, ou un Habia Nicodème, ancien député à l'Assemblée nationale et démissionnaire de l'Union des Forces de Changement), un Djimon Oré, ancien ministre, parlementaire depuis les dernières élections législatives ?

Leur goût immodéré pour des déclarations à l'emporte-pièce et enflammées, ainsi qu'une tendance très nombriliste qui leur fait se prendre pour « Zorro ».

Ainsi, Claude Améganvi, leader d'une formation dite des travailleurs bien qu'on ne lui connaisse depuis des lustres aucune activité professionnelle, annonce-t-il presque de façon hebdomadaire « le grand soir », celui où les choses basculeraient et que la révolution emporterait tout sur son passage. Depuis la conférence nationale souveraine dont il fut l'un des animateurs mais aussi l'un des fossoyeurs, il a toujours été extrême aussi bien dans ses propos que dans ses positions. Sans aucune audience ni chance d'être élu confronté aux suffrages universels, il préfère la présence médiatique et celle sur les réseaux sociaux où de façon anonyme, il déverse toute sa bile sur le pouvoir en place. Sa dernière trouvaille, alors

que son parti n'existe que de nom, sans siège ni militant, est de copier-coller le mouvement Balai Citoyen burkinabè, qui a participé activement à la chute de l'ex président Blaise Compaoré. Evidemment sans aucune chance de succès, comme tout ce qu'il a entrepris depuis les années 1990.

Me Zeus AJAVON est celui dont la posture actuelle étonne beaucoup. Brillant professeur de droit qui a formé la grande majorité de ce que le Togo compte de juristes, il s'est enfermé depuis plusieurs années maintenant dans une logique radicale stérile, alimentée par un déficit abyssal de contenu intellectuel et idéologique, que sa proximité passée avec la référence Edem Kodjo, ne pouvait laisser présager. « C'est un déclin humain et intellectuel » commente un des anciens collègues enseignants de l'Université de Lomé. Décrit comme aigri et frustré par ce qu'est son parcours au regard d'autres juristes de sa

génération, il ruminerait et noierait sa rancœur dans l'outrance politique.

Du CACIT au CST en passant par les ODDH, il est de tous les regroupements pourvu qu'il occupe l'espace médiatique et s'en prenne à sa cible préférée, Faure Gnassingbé, dont il parle comme de son premier employé. Pris dans une escalade et de surenchères, son expertise en droit est aujourd'hui sujette à caution, au point d'être moquée par plusieurs de ses coreligionnaires. Sa sortie malheureuse la plus emblématique fut l'appel à la désobéissance civile sur la base d'une hasardeuse interprétation de l'article 150 de la Constitution. Nicodème Habia, le prototype du paresseux intellectuel, est le monsieur « une vidéo par jour sur Facebook ». Après s'être imposé davantage grâce à ses muscles et à sa capacité à enflammer les rues aux côtés de Gilchrist Olympio, il fit son entrée

à l'Assemblée nationale à la faveur des élections législatives de 2007. Il soutiendra son mentor dans la crise fratricide qui déchira leur parti lors de la signature de l'accord avec l'ex RPT. Cette fidélité, l'homme de Kévé voulait la monnayer à vie. Trop sûr de lui et pour avoir abandonné le terrain, il est battu aux élections de 2013. A défaut d'être député, le « karatéka » aux multiples amulettes sur le bras » voulait un poste ministériel ou de responsabilité dans une administration ou une société. Faisant valoir comme seul argument sa proximité avec monsieur Olympio, à défaut d'avoir des diplômes ou des compétences établies. Il s'offusquera de n'avoir été retenu nulle part. Depuis, notre « révolutionnaire » qui s'est trouvé une âme de Che Guévara, a installé son QG sur les réseaux sociaux, publiant et multipliant quotidiennement des déclarations ou des appels dont la portée reste problématique.

C'est quasiment le même parcours qu'a réalisé Djimon ORE. Obscur enseignant d'histo-géo, il est propulsé ministre de la Communication à l'occasion de l'accord RPT-UFC, en l'ab-

sence de la quasi-totalité des cadres de la formation qui, en désaccord avec Gilchrist Olympio, sont partis créer l'ANC. Piètre membre du gouvernement, réussissant avec difficultés à rendre compte des travaux du Conseil de ministres, il sera éjecté à la première occasion ; sacrifié par son parti face à la réduction du nombre de portefeuilles qui lui était accordée après sa déroute aux législatives. L'homme qui se prend pour le « baron incontournable de l'Éts-Mono » et qui venait d'y être élu député lors des législatives de 2013, exige son maintien dans l'équipe gouvernementale. Face au refus, il organise une fronde avec un autre frustré, Nicodème Habia.

Malheureusement pour eux, leurs actions ne prospéreront pas. Il s'en ira créer le Front Patriotique pour la Démocratie (FPD), un énième parti politique du pays, à l'audience familiale. Son leitmotiv : une refondation de la république qui passerait par une constituante et une période transitoire. Dans laquelle bien sûr, l'« important monsieur ORE » jouerait un grand rôle.

Grève :

• Ayi d'ALMEIDA

Le Premier Ministre est-il allé trop loin ?

Plus d'une semaine après, le personnel hospitalier et les syndicalistes n'ont toujours pas digéré la dernière sortie d'Arthème Ahoomey-Zunu. En visite surprise au CHR de Lomé avant de récidiver lors d'une rencontre avec les responsables de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), le Premier Ministre s'en est vertement pris aux fonctionnaires du secteur de la santé, visiblement excédé par « les grèves à répétition » et des revendications jugées parfois fantaisistes.

C'est rare de voir le Premier Ministre sur le terrain, qui plus est en visite surprise. C'est encore plus rare de l'entendre sermonner ses interlocuteurs, en des termes aussi peu amènes, sur un ton tout autant autoritaire. Il paraît ainsi évident que l'ex secrétaire général de la Présidence ne supportait plus la situation du secteur de la Santé dont il a par ailleurs la charge, depuis que ce portefeuille a été rattaché à la Primature, lors de la dernière formation du gouvernement suite aux élections législatives d'octobre 2013.

Grèves répétitives, revendications à l'infini, insatisfaction, dialogue difficile etc. C'est ce que confirme son entourage : « le Premier Ministre était outré de la manière dont certains se comportaient comme si, de façon délibérée et sous le prétexte de lutte syndicale, ils avaient décidé de ne pas tenir compte de la situation du pays, de reconnaître les avancées sociales à leur bénéfice et de saboter tous les efforts consentis. » De fait, l'étape du CHR à Kégué ainsi que les discussions avec la STT l'après-midi furent très tendues.

CA NE PASSE PAS !

Si autour du Premier ministre, on estime que ce coup de gueule était utile pour « mettre le pied dans le plat » et « rappeler à tous la responsabilité de chacun », il n'en demeure pas moins que

parmi les agents, cela ne passe pas. « Il n'était pas venu régler des problèmes, mais plutôt régler ses comptes » commente un syndicaliste qui ajoute, beaucoup plus gravement : « il nous a pris pour des demeurés ». Ce qu'ils ne digèrent pas, c'est d'abord la forme. Ils considèrent que cette adresse relève du mépris et ne crée pas les conditions d'un dialogue social fertile et fructueux : « vous ne pouvez pas traiter vos interlocuteurs, qui somme toute sont aujourd'hui incontournables, comme des enfants que vous venez admonester, et espérer une meilleure écoute. Il se fourvoie monsieur Zunu » avertit cette femme médecin. Son collègue renchérit : « si on voulait nous braquer, il n'y avait pas meilleur moyen. » Et d'aller plus loin en accusant monsieur Ahoomey-Zunu : « comme il sait qu'il y a de fortes chances d'ici quelques mois qu'il ne soit plus là, il tente un coup médiatique, une sorte de baroud d'honneur pour montrer qu'il travaille, qu'il va sur le terrain. »

« La seule chose qu'il ait réussi à faire, c'est de nous souder davantage et de créer des conditions difficiles de discussion pour son probable successeur » indique-t-il. Faux rétorque-t-on à la Primature, où on qualifie ces commentaires de spécieux et de procès d'intention : « le Premier Ministre au-delà de toute polémique, assume pleinement et totalement ses différentes charges. Il a été et est dans rôle. Que cer-



SEM Arthème AHUMEY-ZUNU

tains se soient sentis visés ; peut être. Mais l'objectif poursuivi, est d'appeler chacun à faire son travail pour lequel on le paie, pour lequel il a prêté serment, au service de nos populations »

REVOLTANTS

Sur le fond, le personnel de la Santé reproche au Premier Ministre de contester la légitimité de leur mouvement et de leurs revendications ; présumant même qu'ils ont un caractère politique. « Avec autant d'années d'études, avec le rôle qui est le nôtre dans le développement du pays, si le Premier Ministre estime qu'on en fait trop, c'est simplement révoltant », estime une bonne

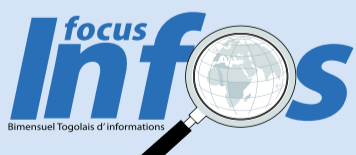
partie des agents rencontrés lors de l'Assemblée générale constitutive qui a transformé le 06 février dernier au Centre Communautaire de Tokoin à

partie des agents rencontrés lors de l'Assemblée générale constitutive qui a transformé le 06 février dernier au Centre Communautaire de Tokoin à système de santé parce qu'elles et leur familles se font soigner ailleurs » relève ce syndicaliste. « Même s'il le pense et que c'est la réalité, il n'aurait pas dû le dire publiquement : c'est une faute que de l'avoir fait » affirme-t-il. « Ou ses paroles ont dépassé sa pensée et il en est excusable, ou alors c'était délibéré ; ce qui confirmerait le mépris dont mes camarades vous parlaient » ajoute-il.

Il est donc patent que les agents de santé ont modérément apprécié la sortie du Premier Ministre. De là à en faire le lien avec le mot d'ordre de grève de trois (3) jours lancé vendredi dernier pour les 11,12,13 février, il n'y a qu'un pas, que beaucoup ont franchi. Ce que réfute cependant le Dr Tsolényanou qui soutient « qu'une réponse appropriée sera apportée au Premier Ministre au moment opportun » ; mais que la décision du débrayage vient de la base pour voir satisfaire plusieurs exigences. Notamment que les 280 points qui doivent être pris en compte pour la hausse du SMIG soient appliqués immédiatement, ou que les 909 millions promis par le gouvernement au titre de la différence des salaires de 2014 soient payés dans les plus brefs délais. Ou encore qu'une discussion s'ouvre portant sur les autres points de la plate forme revendicative des travailleurs, notamment la valeur indiciaire, la prime de transport, l'allocation familiale et l'âge de départ à la retraite.

Les critiques sont également vives au sein de la classe politique. L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et l'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral (ADDI) dénoncent des propos inacceptables et engagent le Premier Ministre à satisfaire « les revendications légitimes des travailleurs ». Tandis que Jean KISSI, le secrétaire général du CAR (Comité d'Action pour le Renouveau) accuse le Chef du gouvernement d'« arrogance » et moque ce qu'il appelle le « zèle du converti. »

Ce qui est le plus commenté, c'est ce passage de l'intervention de monsieur Ahoomey-Zunu : « Les autorités ne pourront jamais venir se faire soigner dans les hôpitaux. Si on ferme la morgue, et que moi j'ai envie d'aller chercher un corps, j'ai les moyens de la faire. La fermeture de la morgue ne pénalise que le bas peuple. » « Ces propos sont choquants et accréditent la thèse très répandue dans l'opinion selon laquelle, les autorités ne mettent pas beaucoup de moyens dans le



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

M. Boutchou SIBABI, Président sous-commission OEFI CENI :

✎ Albert AGBEKO

« La CENI doit s'assurer que tout accès aux données n'altère en rien la base de données qui existe ».

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) est à pied d'œuvre dans l'organisation de l'élection présidentielle de la mi-avril 2015. Dans cette perspective, cette institution en charge des consultations électorales et référendaires vient de terminer la révision des listes électorales dans la deuxième zone du pays et s'apprête à la lancer dans la troisième zone. Pendant ce temps la Cour constitutionnelle recadre tout le monde en rappelant la période de convocation du corps électoral alors que la réclamation des partis politiques du fichier électoral se fait de plus en plus insistante. Ces sujets et bien d'autres ont été abordés dans cette interview que nous a accordée Monsieur Sibabi Boutchou, Président de la sous-commission OEFI de la CENI.

Focus Infos : Quel bilan dressez-vous à ce stade des opérations de révision des listes électorales ?

M. Boutchou SIBABI : Conformément à la planification de la CENI, les opérations de révisions des listes électorales ont pris fin dans la zone 2 et au jour d'aujourd'hui, tous les rapports de la première zone ne sont pas encore totalement analysés. Mais nous pouvons faire trois observations essentielles :

- C'est la première fois que nous faisons une vraie révision biométrique avec la prise en compte immédiate des demandes des électeurs. Sur ce point nous ne pouvons qu'être satisfaits des résultats

- La majorité des populations ayant eu 18 ans depuis la dernière révision, selon les estimations de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité publique s'est rendue pour les opérations de révision en zone 1. Cela est réconfortant ;

- Nous déplorons toutefois les problèmes de fonctionnement de certains matériels comme les groupes électrogènes et les imprimantes ;

F I : Certaines formations politiques ont dénoncé des dysfonctionnements et appelé même à la reprise des opérations dans la zone 1. Que répondez-vous à ces inquiétudes ?

S B : Effectivement comme nous venons de le dire, nous avons eu des problèmes sur les groupes électrogènes et les imprimantes. Ces problèmes ne concernent que la technologie et ne touche pas au fonctionnement de la CENI et de ses démembrements qui ont travaillé en harmonie et ont pu trouver des réponses adéquates à tous les problèmes qui sont apparus. Quant à la question de reprendre les opérations dans la première zone, dès la fin de la révision dans la troisième zone, il faut souligner que de nombreux paramètres sont à prendre en compte que nous ne pouvons pas traduire ici.

F I : Ces premières réserves ne sont-elles pas déjà annonciatrices de contestations ?

S B : Le souci premier de la CENI est d'avoir une élection présidentielle libre, transparente, équitable et acceptée par tous. Nous nous y attelons chaque jour ; c'est ce qui explique la prorogation d'un jour qui a été décidée à la fin de la première zone. Dans ce sens, s'il faut des dispositions complémentaires, la CENI avisera après concertation de tous les partenaires.

F I : Comment travaille la Commission électorale nationale indépendante ? Les représentants de l'opposition parlementaire et extra parlementaire siègent-ils effectivement aussi bien au sein de la CENI que dans les CELI ? Sont-ils associés et impliqués dans les dif-

férentes tâches que vous réalisez ?

S B : Le travail à la CENI est un travail d'équipe et chacun de nous s'y implique ; ce n'est pas un travail organisé autour des différentes sensibilités. Car chacun de nous a prêté serment et compte honorer ce serment. Je confirme bien que tous les membres de la CENI et des CELI sont à leurs postes et travaillent de concert.

F I : L'un des candidats déclaré exige l'accès au fichier électoral pour dit-il, s'assurer de sa fiabilité. Pourquoi vous vous y opposez-vous ?

S B : Nous pensons que le terme « exige » est un peu fort. C'est son droit conformément à l'article 60 du code électoral. Ce qu'il demande nécessite la prise de dispositions pratiques pour lui permettre de faire des consultations. La CENI doit s'assurer que tout accès aux données n'altère en rien la base de données qui existe. Dans la gestion d'une base de données, il y a l'administrateur principal et d'autres qui n'ont pas les mêmes privilèges. En tout état de cause, nous réaffirmons que nous ne nous opposerons pas à ce qui est du ressort de la loi.

F I : Au vu du déroulement des opérations en cours, et en tenant compte des difficultés et des tâches restant à accomplir, sous quel délai estimez-vous pouvoir clôturer cette phase de mise en



place du fichier électoral ?

S B : Le système biométrique que nous avons adopté depuis 2007, est complexe et nécessite une attention particulière. A la fin de la révision sur le terrain, un travail de comparaison est fait au CNTD (Centre National de Traitement de Données) pour déterminer le nombre exact d'électeurs. Après cela, intervient le traitement AFIS (comparaison des empreintes digitales pour repérer les doubles inscriptions) et les recours conformément au Code électoral. C'est à la suite de ce travail, qu'un fichier apuré est publié pour servir au prochain scrutin. Toutes ces étapes sont décrites dans notre chronogramme qui sera respecté.

F I : La Cour Constitutionnelle a rappelé que le corps électoral devra être convoqué entre le 17 février et le 05 mars.

S B : Après le premier communiqué de presse qui n'a pas été bien compris, la Cour Constitutionnelle a apporté des éclaircissements sur ces dates. Il revient à la CENI, dans le respect des disposi-

tions constitutionnelles et légales, de proposer au gouvernement une date pour la tenue du scrutin qui sera confirmée par décret pris en conseil de ministres.

F I : Que diriez-vous pour rassurer aussi bien les acteurs politiques que l'opinion sur la transparence et la fiabilité de ce que la CENI accomplit dans le cadre de l'élection ?

S B : Notre préoccupation première c'est une élection libre, transparente, répondant à toutes les normes internationalement reconnues. Nous travaillons chaque jour pour la réalisation de cet objectif et notre collaboration avec nos partenaires va dans le sens de mieux les informer sur les différentes étapes du processus.

Avec les médias, nous voulons également consolider notre partenariat pour de solides relations de communication afin que l'opinion publique soit suffisamment informée sur le processus.

Vient de paraître:

«Watain », un roman de Dr. Nikabou GMAKAGNI

✎ Essénam KAGLAN

Paru aux Editions Panthéon en France, « Watain » un roman écrit par Dr. Nikabou GMAKAGNI (Directeur des Ressources humaines à la Compagnie Energie Electrique du Togo-CEET) a été dédié le 30 janvier dernier. L'auditorium de l'Université de Lomé a servi de cadre à l'événement. Plusieurs personnalités politiques, universitaires, religieuses

et une forte délégation de la population de Bassar étaient présentes à ce grand rendez-vous.

«Watain», du nom du personnage principal, aborde des problématiques liées aux services et institutions africains: la discrimination fratricide dans les services, le tribalisme, la problématique du mérite face aux pratiques népotistes et ethnico-claniques... Ces maux gangrènent et fragilisent la

société ; Watain l'apprendra à ses dépens.

Selon l'auteur, «Watain » est une valeur ajoutée à la littérature togolaise. Loin d'être un recueil qui propose des solutions aux problèmes, « Watain » a plutôt pour rôle de les identifier clairement et d'en énumérer les conséquences. Écrite dans un français facile, l'œuvre est appréciée par le public. Pour Me Joseph Kokou Kof-

figoh, il faut saluer la relève de la littérature africaine et prendre soin de la francophonie. « J'ai participé à beaucoup de cérémonies de sortie de livre mais celle-ci les dépasse toutes. La langue française est un butin de guerre pour les Africains. Elle nous sert d'ouverture sur l'international et nous permet de nous imposer. Il nous revient à tous d'en faire un bon usage », explique t-il.



Boukhari Abdel Nasser et Adjana Binamniwé:

Albert AGBEKO

« Notre volonté entrepreneuriale combinée à la formation ont été les éléments essentiels de notre réussite »

La terre ne trompe pas », disent les sages. Convaincus de cette réalité, deux amis Boukhari Abdel titulaire d'une Maîtrise en Droit et Sciences Politiques et Adjana Binamniwé, Brevet de Technicien de l'INFA de Tové, décident de retourner à la terre. C'est ainsi qu'en 2013, se mettant ensemble, ils se lancent dans le maraîchage.

Installés dans le village d'Abouda, dans la préfecture de la Kozah, ils disposent pour leur activité, d'un excellent atout: le fleuve Kara. Armés de courage et de détermination, les deux jeunes gens ont réussi à surmonter toutes les difficultés qui se sont dressées sur leur chemin. Le succès ne va pas tarder à frapper à leur porte. Aujourd'hui, ils sont propriétaires d'un demi-hectare de terre sur lequel ils cultivent la tomate et le piment. Sur une autre parcelle d'environ trois quarts d'hectare, ils cultivent du chou, de la betterave et bien d'autres légumes. « Au début, il fallait faire face à des difficultés comme la location des parcelles, le manque d'équipements et autres. Nous avons alors jugé bon de nous associer pour acquérir les moyens de production », nous confie Boukhari

faisant la genèse de leur union. Bien que les difficultés n'aient pas totalement disparu, l'activité est florissante. Preuve de cette réussite, le gouvernement par l'entremise du Fonds d'Aide aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) leur vient en appui. Au premier semestre de l'année 2013, ils ont soumis leur projet au FAIEJ et ont pu bénéficier chacun d'un financement d'un (1) million de FCFA. Ce soutien a permis aux deux jeunes gens de se lancer réellement dans l'activité entrepreneuriale. Un an après, ils réalisent un bénéfice de plus de 680 000 F CFA. « Nous nous réjouissons et sommes fiers de ce que nous faisons. Il y a beaucoup davantage lié à notre secteur. Je pense très sincèrement que nous gagnons plus et nous sommes plus autonomes que beaucoup de

fonctionnaires. Nous sommes devenus un modèle pour les jeunes de la région », se réjouit Boukhari. Si ça marche pour eux, c'est grâce à leur volonté entrepreneuriale combinée à leurs études universitaires et à l'assistance du FAIEJ. Ils ont l'avantage à tous les niveaux de bien étudier, budgétiser et analyser les projets avant leur mise en œuvre ; ce que d'autres peu formés ne font pas. Les deux jeunes maraîchers reconnaissent également que leur union est un facteur déterminant dans leur réussite. « Individuellement, il serait quasi impossible d'arriver à ce résultat », confie Adjana. Périodiquement, une dizaine d'ouvriers sont employés dans leur jardin. « Personnellement, je pense devenir très bientôt un



grand homme d'affaires de ce pays», se met à rêver Boukhari qui affirme avoir des projets en attente. Quant à leur production, elle est écoulée principalement à Kara mais également à Lomé. Les deux amis se promettent un avenir radieux. Mais pour y arriver, ils doivent encore relever divers défis liés notamment à l'insuffisance du matériel de pro-

duction, à la rareté des intrants sur le marché, à l'insuffisance d'appui en formation, le désenclavement des zones de production ... Optimiste, Adjana conseille aux jeunes de prendre aussi le train de l'entreprenariat. Il confie, sérieux « de ne pas décevoir et d'être un véritable porte-flambeau du développement à la base au Togo ».

Pièces de rechange d'origine = Sécurité pour tous!

Filtres • Plaquettes • Amortisseurs • Embrayage • Courroies...



RÉVISEZ VOTRE IDÉE DU SERVICE



Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. +228 22 23 31 00



Prolifération des églises chrétiennes :

Entre foi véritable, faux pasteurs et vrais escrocs, le business de Dieu prospère

(1^{ère} partie)

Qu'on les appelle église, ministère, camp de prières, chapelle etc. elles foisonnent à profusion. Dans toutes les régions, à chaque coin de rue, que ce soit dans de véritables lieux de culte ou dans des bâtiments improvisés, les églises chrétiennes dites « évangéliques » s'implantent et prospèrent, attirant chaque jour des fidèles dont le nombre va sans cesse crescendo. Le phénomène est mondial et plus accru sur le continent, où le spirituel a toujours occupé une place de choix. D'où vient cet engouement pour la « parole divine » et cette fascination pour cette nouvelle forme d'expression de la foi ? Qui sont ceux qui tiennent ces maisons de Dieu et ceux qui y viennent prier ? Sont-elles toutes fréquentables ? Enquête exclusive !

Vakpossito. Banlieue ouest située à une dizaine de kms du centre ville de Lomé. Dans une ruelle mal famée difficilement accessible, une vingtaine de personnes sortent d'un bâtiment en claires, où trône une estrade avec micro en face de laquelle sont alignés plusieurs chaises-bancs. Nous sommes en début de week-end et le culte de fin d'après-midi vient de se terminer. Guillaume K, cadre commercial dans la zone portuaire n'aurait pas raté cela pour rien au monde. « Je viens remercier le Seigneur pour toutes ses grâces de la semaine. En attendant, le grand culte de dimanche. C'est le minimum que nous pourrions faire pour tout les bienfaits que Dieu nous procure » explique-t-il, sérieux.

Même état d'esprit chez tous les autres fidèles qui ont accepté échanger. Leur pasteur, la quarantaine bien trempée se félicite quant à lui de ce que le « troupeau du Seigneur » s'agrandisse et se dit heureux, d'« avoir été choisi » pour le guider. Quand on s'étonne de l'état du lieu du culte et des conditions d'accès, il a la réponse apparemment sur-mesure : « On peut rendre gloire à notre Seigneur en tout endroit ; ce n'est pas le plus important. Mais avec sa bénédiction, les fidèles lui érigeront bientôt un temple digne de ce nom », indique-t-il, confiant. A-t-il eu besoin d'une autorisation particulière pour installer « sa

maison de Dieu » ? « Non » répond-t-il. « L'appel de Dieu est la seule autorisation qui vaille » estime-t-il, énigmatique.

150.000 FCFA SUFFISANT

De fait, le Togo ne dispose d'aucune réglementation spécifique pour encadrer l'exercice du culte sur son territoire. Laissant donc un espace très libéral au nom du principe selon lequel « lorsqu'il n'y a pas de restrictions, la liberté reste absolue » dans lequel s'engouffrent aussi bien vrais pasteurs qu'aventuriers de tout acabit. La seule référence reste l'article 25 de la Constitution togolaise qui dispose que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression. L'exercice de ces droits et libertés se fait dans le respect des libertés d'autrui, de l'ordre public et des normes établies par la loi et les règlements. L'organisation et la pratique des croyances religieuses s'exercent librement dans le respect de la loi. Il en est de même des ordres philosophiques. L'exercice du culte et l'expression des croyances se font dans le respect de la laïcité de l'Etat. Les confessions religieuses ont le droit de s'organiser et d'exercer librement leurs activités dans le respect de la loi ».

En pratique, les religions sont placées au même titre que les associations sous la loi du 1er juillet 1901 relative à la liberté d'association. Ainsi, hormis

les églises mondialement structurées et centralisées, celles privées ou les « Business Church » comme certains les appellent, s'enregistrent au ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales sous le régime de déclaration et reçoivent leur récépissé. Les formalités sont des plus simples. Une demande de déclaration tamponnée d'un timbre fiscal de cinq cent francs (500F) CFA est adressée au ministre en charge du secteur. A cette demande sont ajoutés quatre (4) exemplaires des statuts et règlements, le procès verbal de l'assemblée générale constitutive et la liste des membres dirigeants.

Deux (2) photocopies du diplôme du pasteur, du plan de la situation géographique, du contrat de bail, d'achat, de vente ou donation du local et deux (2) enveloppes à timbre poste de 200 FCFA sont aussi déposés avant étude du dossier par les agents techniques de la Division des Cultes en Direction des Cultes (DCDC). Créée en 2008 pour assainir le secteur, la DCDC a pour mission entre autres de faire le suivi du fonctionnement des églises, des ordres philosophiques et des couvents et de mettre en œuvre la réglementation relative à l'exercice des cultes. Elle est constituée de six (6) agents ayant à leur tête madame



Mawoulé NEVIS.

Après un délai de deux semaines, les dossiers dont les résultats d'enquête révèlent une proximité avec un hôpital, une école, une successibilité de nuisance sonore ou d'insécurité du bâtiment ou encore une inadéquation entre le nombre de fidèles attendu et la superficie du temple, sont catégoriquement rejetés. Pour les cas ayant reçu un avis favorable, le dossier est transmis au ministère de la Sécurité pour enquête de moralité sur les premiers responsables. Au bout du processus, une somme de cent cinquante mille francs (150.000 F) CFA pour enregistrement et délivrance du récépissé est acquittée.

Selon nos informations, la Division des Cultes logée au ministère de l'Administration territoriale ne traite directement que les demandes provenant de la région maritime, vu la faiblesse de ses moyens. Celles des autres régions sont étudiées par les

préfets et transmis à Lomé. D'après des chiffres officiels, seules 35% environ des églises installées sur le territoire togolais satisfont à cette démarche. Et parmi celles qui le font, « près de 95% le feraient obligés de s'y soumettre pour répondre aux exigences fixées par leurs partenaires financiers dans le cadre d'octroi de dons ou de prêts » nous a confié une source au ministère. Depuis 2005, près de cinq mille (5000) demandes d'officialisation d'église ou de groupe de prières ont été introduites dont plus de la moitié rejetée. Ce qui ne les empêche pas d'exercer en toute tranquillité et d'avoir pignon sur rue, surfant sur le fait que les contrôles post-installation sont quasiment inexistantes.

Face à l'anarchie qui règne, l'actuel ministre de l'Administration territoriale, Gilbert BAWARA, a suspendu en 2013 tout processus conduisant à l'attribution de récépissé aux organisations religieuses.

Une longue histoire religieuse au Togo :

Aux côtés de l'animisme et du culte vaudou qui ont longtemps animé la vie spirituelle des populations togolaises jusqu'à l'arrivée du colonisateur, et l'islam très tôt importé, le christianisme s'est peu à peu implanté au Togo. Après les vaines tentatives de la communauté des frères Moraves venue de Saxe (en Allemagne) entre 1737 et 1770, c'est en 1843 que la première église chrétienne, celle des méthodistes, a été implantée à Aného.

Différentes stratégies furent mises en place pour faciliter cette implantation notamment le projet d'alphabetisation des Togolais par l'école des missionnaires. D'autres communautés religieuses les ont rejoints par la suite, avant le début de la colonisation allemande en 1884. Mais leur influence s'est limitée à la côte. C'est en août 1892 que l'église catholique fera son apparition avec l'arrivée des premiers missionnaires de la SVD (Société du Verbe Divin) dans la préfecture Apostolique « Togoland » que le Saint-Siège

leur avait confiée comme champ de travail missionnaire. En 1913, les premiers missionnaires catholiques se sont installés officiellement à Alédjo. Sans pour autant franchir Bafilo, Sokodé et Tchamba, pour ne pas entrer en conflit avec les musulmans qui avaient déjà une certaine influence dans les villages de l'alentour plus grands et plus accessibles qu'Alédjo. Vingt trois années plus tard, en avril 1936, l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo s'ajoutera à la liste des églises. Malgré l'indépendance, l'installation

des églises ne sera pas chose aisée dans notre pays. Le vent de démocratisation va favoriser davantage d'ouverture à la liberté de religion. Ainsi, quelques églises mondialement organisées, entre autres le Christianisme Céleste, les Témoins de Jéhovah, les Pentecôtes, quelques ministères et ordres vont de plus en plus s'installer sur le territoire national. Pour la plupart formés à l'étranger, les œuvres d'évangélisation et les opérations miraculeuses des pasteurs privés ou autonomes, ont marqué le paysage

chrétien togolais des années 1990 et début 2000. Eglise des Amis du Christ du Pasteur Mawouena DRAH, Eglise Yesu lé Agbé de William Tété et l'Eglise en Mission pour le Salut (EMS) de Samuel EKLOU ont été quelques uns des acteurs de l'époque.

Le renforcement des libertés publiques qui apparaît à partir de 2005 va booster le phénomène, avec l'émergence de plusieurs églises, ministères ou camps de prière. Des formations à court, moyen et long termes sont alors organisées sur place pour les « pasteurs, évangélistes, prophètes et diacres » qui n'ont pas les moyens d'aller hors de la sous-région pour se faire former. Aussi, les lieux d'adoration apparte-

nant aux expatriés vont-ils voir s'installer la concurrence de nationaux, formés sur place ou au Ghana.

Que ce soit Praise Chapel, Winner Chapel, Topa Church et bien d'autres églises d'origine anglophone (ghanéenne, nigérienne, libérienne, américaine) qui vont proliférer, elles draineront toutes énormément des fidèles, surtout dans la capitale Lomé. La plus implantée sur le territoire national reste l'église ZION-TO, du célèbre Luc ADJAHO, ancien professeur d'anglais et huissier de justice, devenu pasteur et dont les films diffusés sur sa chaîne de télévision, connaissent un succès fou.

Prolifération des églises chrétiennes :

La rédaction

Un développement fulgurant à l'échelle continentale

Selon une enquête réalisée par le Club du Millénaire dont nous reproduisons la substance, la croissance de l'évangélisme d'Afrique occidentale serait parfois attribuée au soutien des États-Unis, attachés à promouvoir leur modèle religieux.

Néanmoins des travaux menés depuis une quinzaine d'années par des chercheurs européens et africains nuancent l'image d'une religion importée, extérieure au continent. L'implantation du pentecôtisme en Afrique s'est produite en deux temps : par le pentecôtisme « historique » puis par le néo-pentecôtisme. Les premières initiatives évangélistes en Afrique de l'Ouest remontent à 1914 dans les colonies anglaises, notamment au Liberia. Elles se sont poursuivies au Burkina-Faso en 1921, au Ghana et au Nigeria dans les années 1930. Les États-Unis ne sont pas étrangers à ce développement puisqu'il s'est produit par l'action d'une fédération de communautés pentecôtistes américaines, les Assemblées de Dieu, créées face à la montée en puissance du Réveil pentecôtiste. Très puissantes, elles ont envoyé un certain nombre de missions en Afrique, qui ont elles-mêmes encouragé la création d'églises africaines autonomes. Celles-ci ont à leur tour évangélisé les pays voisins, toujours soutenues par l'assistance financière et matérielle des Assemblées de Dieu. Les moyens mis à disposition sont divers : on parle de plus en plus du « télévangélisme » qui utilise les médias pour prêcher la « bonne parole ».

De manière générale, les programmes télévisés, radios, livres, les conférences rassemblant des milliers de fidèles dans des lieux publics tels que des stades caractérisent l'évangélisme moderne. L'accession au pouvoir de Georges W. BUSH, lui-même membre d'une église évangélique, a encore accru le soutien de l'administration américaine aux mouvements pentecôtistes africains. On peut souligner à titre d'exemple l'impact de l'évangélisme dans la région du Darfour depuis le début des années 2000. L'administration BUSH y a fortement soutenu la minorité chrétienne du Sud-Soudan depuis 2001 : Colin POWELL, Condoleezza RICE ont rapidement parlé de « génocide » et imposé des sanctions économiques et diplomatiques au gouvernement soudanais (proposition d'une résolution à l'ONU définissant les événements comme un génocide en 2004, sanctions

économiques par le Sudan peace act en 2001, condamnation publique du gouvernement soudanais, enquêtes, etc.). L'organisation Samaritan Purse, association humanitaire évangélique très présente dans la région, est connue pour avoir des liens étroits avec la famille BUSH. Outre le soutien aux victimes de la situation intérieure, elle a pour mission l'évangélisation de la région.



L'influence anglo-saxonne ne suffit cependant pas à expliquer la montée de l'évangélisme. Le renouveau pentecôtiste peut s'observer dès les années 1970, d'abord dans les pays anglophones comme le Nigeria ou le Ghana, plus tardivement dans les pays francophones au cours des années 1990. Ce renouveau engendre l'apparition de nouveaux acteurs chrétiens transnationaux, et la multiplication d'initiatives locales. Récemment on observe d'ailleurs un début d'implantation du pentecôtisme dans des pays musulmans comme le Sénégal. Le pentecôtisme n'est pas non plus un phénomène massif. Il n'est en fait majoritaire nul part. Par ailleurs sa répartition est inégale, entre les pays comme au niveau interne.

Conséquence de l'absence d'autorité centrale et de la porosité avec d'autres croyances évangéliques, on dispose enfin de peu de chiffres précis sur le nombre d'Églises et de pratiquants. Le mouvement pentecôtiste est en concurrence avec le catholicisme, l'islam, d'autres sectes protestantes, mais aussi avec les cultes locaux et les syncrétismes entre cultes locaux et pratiques religieuses occidentales. C'est néanmoins la mouvance chrétienne qui connaît la plus forte croissance puisqu'on parle de 125 millions de pentecôtistes en Afrique Noire.

Le Nigeria est le pays africain comportant le plus d'adeptes, derrière le Brésil, la Corée du Sud et les États-Unis. Il n'y a donc pas de mainmise extérieure possible : le développement du pentecôtisme pourrait dépendre moins des influences extérieures que d'un contexte socio-économique propice à ce développement.

EN QUÊTE DE.....

Le succès de l'évangélisme est souvent attribués à la crise de la dette africaine, ayant marqué les années 1980. L'influence des conditions économiques en général est impor-

tante pour comprendre le succès du pentecôtisme en Afrique de l'Ouest. Au cours des années 1980 l'économie africaine s'est largement détériorée avec la « crise de la dette » comme le souligne l'exemple du Ghana. L'effondrement du prix du cacao dans les années 1960 a par ailleurs abouti à une famine générale dans les années 1980. Ces problèmes ont favorisé l'augmentation du nombre de fidèles évangélistes, à la recherche d'assistance face à l'échec des États. Nombre d'individus en détresse sociale ont sans doute trouvé des réponses dans les discours évangélistes, au détriment des gouvernements. Les églises évangélistes se veulent d'ailleurs des endroits où les plus marginaux ont leur place.

De par les ressources collectées par les pasteurs et les fidèles, certaines églises possèdent des infrastructures très développées : hôpitaux, centres sociaux, universités, garages, banques, stades pour accueillir les fidèles en masse etc. En parcourant les hôpitaux, les écoles et même les espaces publics pour prêcher la bonne parole et convertir les populations, les évangélistes entendent apparaître comme plus proches du « peuple » que les élites politiques. La doctrine évangélique s'attache également à promouvoir une redéfinition des



rapports sociaux en rupture avec la tradition, par la rupture avec la famille élargie et l'autonomisation de l'individu. Il s'agit ici de s'affranchir de son passé pour « aller de l'avant ». L'idée de renaissance suppose de couper les liens avec son ancienne vie, à commencer par le cercle familial.

La doctrine évangéliste représente enfin un véritable outil de réussite sociale. Le pentecôtisme accordant une importance particulière à la promesse de réussite et de richesse pour ses adeptes, nombre de jeunes Africains voient dans le métier de pasteur un moyen de faire fortune sans difficulté. Le ton est donné avec cette citation d'un pasteur américain milliardaire, Creflo DOLLAR, venu en Ouganda pour voir les adeptes : « C'est grâce à Dieu que je suis sorti de la pauvreté et possède désormais un avion privé. Pour réussir, il faut avant tout devenir évangéliste. (...) Vous devez aussi avoir confiance en Dieu (...), épargner, faire des projets d'avenir et écouter le Saint-Esprit ». Les églises pentecôtistes deviennent souvent de véritables entreprises, tirant profit de la situation de précarité ou de pauvreté de la population locale. Anouk BATARD, définit d'ailleurs le pentecôtisme comme un « affairisme décomplexé, lobbying politique sur fond de désespérance sociale ». L'aspect entrepreneurial est renforcé d'autant par la multitude de produits dérivés vendus par les églises : tee-shirts à l'effigie du pasteur officiant et de Jésus, Cds, DVD des « shows », etc. Ces produits, tout comme les collectes de fonds ou les prières personnalisées sont exempts de taxes. Les profits sont donc immenses et si une part est employée pour les œuvres de charité, la grande majorité enrichit les responsables de la communauté. Les pasteurs deviennent des vedettes nationales dont le prestige est accru par les shows « à l'américaine » et les passages réguliers à la télévision. Réussite financière et évangélisme sont désormais assi-

milés pour une partie des populations africaines, qu'entretient la compétition entre pasteurs pour afficher les plus belles voitures, les villas les plus luxueuses. Un nombre croissant de personnes se déclarent logiquement « miraculées » ou « sauvées » par Dieu et, invoquant leurs visions divines, créent leur propre Église évangéliste.

AFRIQUE EN PREMIÈRE LIGNE :

L'Afrique participe aujourd'hui fortement à la production théologique du pentecôtisme, jusqu'à devenir un pourvoyeur d'influence plus qu'un simple récepteur. Le pentecôtisme africain prétend ainsi contribuer à la rechristianisation de l'Europe par l'implantation d'antennes en France, en Angleterre, aux États-Unis, au Japon, en Inde, voire en Ukraine pour la ghanéenne Church of Pentecost. Comptant sur sa puissance financière et le soutien d'une part importante de la population, l'évangélisme est progressivement devenu un lobby avec lequel compter, à l'échelle locale ou nationale.

Dans certaines régions l'assistance aux offices a pris un intérêt professionnel en termes de réseaux, et une lettre de recommandation signée d'un pasteur peut représenter une aide précieuse pour postuler à un emploi. Les évangélistes sont situés à des postes-clé dans les administrations de plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest : un tiers des parlementaires ougandais se déclarent évangélistes. La première dame du pays Janet MUSEVENI soutient activement le mouvement, à l'instar de la femme du président sortant de la Côte d'Ivoire Simone GBAGBO, et a contribué à changer la politique de lutte contre le VIH, prônant l'abstinence sexuelle avant le mariage et condamnant l'usage du préservatif.

(... A SUIVRE)

Réduction de la pauvreté :

Les transferts monétaires comme instrument d'atteinte de l'OMD1

A quelques mois de l'échéance pour l'atteinte des huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'heure est au bilan. Ainsi, même si une trentaine de pays ne pourront pas à cette date relever le défi de l'OMD1, « lutter contre l'extrême pauvreté et la faim », globalement sur le plan mondial, le taux de pauvreté a reculé de moitié et en deçà du niveau des années 90. En cours de réalisation dans plusieurs pays dont le Togo, le projet « Transferts monétaires », est l'un des instruments qui y auront contribué.

Les « Transferts monétaires » ont pour rôle d'assurer aux bénéficiaires les ressources suffisantes au maintien d'un niveau minimum de consommation. Ces ressources peuvent être allouées sous forme d'allocations familiales, de prestations d'invalidités, de soutiens ciblés au revenu. Ciblants généralement les pauvres ou tous les individus appartenant à des couches vulnérables de la population, notamment les orphelins, les personnes âgées, les invalides et les ménages menacés d'insécurité alimentaire, les « Transferts monétaires » peuvent être conditionnels (TMC) ou non conditionnels (TMNC). Les conditions peuvent être des mesures incitatives visant à s'assurer que les ménages bénéficiaires envoient leurs enfants à l'école et utilisent les services de santé, suite aux transferts directs et réguliers de petites sommes.

LES « TRANSFERTS MONÉTAIRES », UN SUCCÈS MONDIAL

Les « Transferts monétaires » constituent un mécanisme déjà expérimenté par la Banque mondiale dans plusieurs pays pauvres dans le monde. Ils peuvent être un programme efficace dans la perspective d'atteinte des OMD notamment la réduction de l'extrême pauvreté, de la mortalité infantile ...

Il a été démontré que les « Transferts monétaires » en termes de capacités à assurer la consommation minimale, ont augmenté le capital humain, renforcé les actifs et contribué à la croissance économique en général.

Ainsi, l'Afrique du Sud, avec son programme d'allocations sociales qui d'ailleurs est considéré comme le plus important des programmes de transferts monétaires d'Afrique subsaharienne a rehaussé la fréquentation scolaire et diminué la faim chez les enfants tout en augmentant la participation des mères à la main d'œuvre. En outre l'inscription aux allocations a réduit de 9 % la probabilité de maladies

infantiles, l'activité sexuelle et les grossesses précoces ainsi que l'utilisation des drogues et de l'alcool chez les adolescents. Environ 15 millions de personnes reçoivent ces allocations.

Au Mali, une évaluation du programme TMC dénommé « Bourse maman » a conclu que ce projet avait augmenté de façon importante l'inscription et la présence à l'école.

Au Swaziland, les ménages qui reçoivent les transferts monétaires du programme de réponse à la sécheresse d'urgence (Emergency Drought Response) ont réussi non seulement à lisser leur consommation, mais également à investir dans les activités importantes telles que l'éducation de leurs enfants et ceci en dépit des effets néfastes de la sécheresse.

Que ce soit le programme de transferts monétaires aux orphelins et enfants vulnérables au Kenya, le programme de renforcement des moyens de subsistance contre la pauvreté au Ghana, ou encore le programme de filets sociaux productifs d'Ethiopie... l'impact sur les bénéficiaires est significatif et encourageant.

Plusieurs pays africains, pour atteindre les OMD, consacrent une large part du budget alloué aux filets sociaux à la distribution alimentaire en cas d'urgence. Néanmoins l'apparition du programme de « Transferts monétaires » peut constituer une solution plus fiable en matière de filets sociaux. Les expériences menées dans les pays africains démontrent que la consolidation et l'extension des « Transferts monétaires » peuvent constituer un filet social plus efficace. La plupart de ces derniers pourraient être transformés en programmes nationaux. Pour assurer la pérennité de ces programmes, il faudra accroître la part des financements provenant du budget national des pays concernés, particulièrement avec l'expansion des économies. En outre les financements extérieurs continueront à jouer un rôle crucial dans la plupart des pays

puisque les donateurs peuvent fournir un soutien technique utile et appliquer leurs connaissances des meilleures pratiques mondiales en matière de transferts monétaires. Cependant, les donateurs doivent s'assurer que leurs appuis sont intégrés au programme de protection sociale du gouvernement.

LES « TRANSFERTS MONÉTAIRES » AU TOGO

Commencé depuis septembre 2014, ce projet qui entre dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement à la base a été officiellement lancé le 14 janvier dernier à Landa (préfecture de la Kozah) par le Chef de l'Etat. Il vise à améliorer l'accès des communautés pauvres des régions de la Kara et des Savanes aux filets de protection sociale et plus spécifiquement à prévenir et à réduire la malnutrition chez l'enfant de moins de 5 ans. Le projet consiste en l'octroi mensuel d'une somme de 5000 F CFA à toute femme enceinte d'au moins trois mois ayant justifié de son état par un document médical, aux mères ou tuteurs d'enfants de 0 à 59 mois, atteints de malnutrition sévère ou aigüe.

A terme, ce sont les pratiques familiales essentielles à la santé nutritionnelle et les comportements favorables à la protection des droits de l'enfant qui sont visés. Ainsi le projet encourage les mères/tuteurs à observer les conditionnalités pour pouvoir bénéficier plus tard d'un petit bonus à la fin du programme. Il s'agit notamment pour chaque enfant de : l'amélioration de l'état nutritionnel; la possession d'un acte de naissance; la régularité de la mère/tuteur aux séances mensuelles de suivi de croissance de l'enfant; la présence à au moins quatre consultations prénatales pour les femmes enceintes; la scolarisation au moins en primaire de tous les enfants en âge scolaire dans le ménage pour éviter les situations de traite ou d'exploitation des enfants.

En tout 21 500 bénéficiaires



(11500 sur le financement de la Banque mondiale, et 10000 sur le volet financé par le gouvernement togolais) répartis dans 12 préfectures dont 6 classées parmi les dix préfectures les plus pauvres du Togo, sont concernées par cette phase pilote du projet. Il s'agit de Dankpen, Doufelgou, Kéran, Assoli, Kozah, Binah et Bassar dans la région de la Kara et Oti, Kpendjal, Tône, Tandjoaré et Cinkassé dans la région des Savanes.

Au moins deux cent trente-sept (237) villages sont concernés. Dans ces villages, il est organisé chaque mois des séances de sensibilisation éducative sur les thématiques de santé, de nutrition, de protection de l'enfant, de scolarisation. Ces causeries sont assurées par des agents communautaires de protection de l'enfant dans une approche participative avec les bénéficiaires. Des visites à domicile permettent également à ces agents d'évaluer les progrès des foyers bénéficiaires et de leur prodiguer des conseils. Ces agents sont appuyés par les agents de santé communautaire, chargé d'évaluer l'état nutritionnel des enfants, de détecter et de prendre en charge les cas de malnutrition aiguë, grave ou sévère. En outre ils conseillent les mères sur l'hygiène et la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants.

Le projet « Transferts monétaires » est piloté par le Secrétariat Technique du Projet de Développement Communautaire et des filets sociaux (PDC plus), sous la tutelle du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Il assure la gestion courante du projet et la coordination de l'in-

tervention. Au niveau opérationnel, les services déconcentrés du ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation animeront dans chaque village d'intervention, une cellule de protection de l'enfant. Il s'agit des Agents de Promotion Social (APS), des Agents Communautaires de Protection de l'Enfant (ACPE). Ils sont appuyés par les Agents de Santé Communautaire (ASC) et supervisés par les directions régionales de l'action sociale, avec l'appui technique des Agences d'Appui aux Initiatives de Bases (AGAIB).

La Poste effectue les opérations de paiement dans chaque village bénéficiaire, avec l'appui de l'ACPE de la localité. Estimé à 4, 525 milliards FCFA, le projet est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 2,275 milliards, le reste par l'Etat togolais, l'UNICEF et le Japon pour la phase pilote couvrant une période de trois ans.

Le 4ème rapport de suivi des OMD au Togo de janvier 2014, fait ressortir des avancées notables notamment en matière de l'Education, de la Santé, la lutte contre la malnutrition pondérale. Des efforts restent cependant à faire en ce qui concerne la réduction de l'incidence de la pauvreté, la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement... Dans ce contexte, le programme de « Transferts monétaires » pourra significativement contribuer aux efforts du gouvernement et ceci avant l'imminent rapport final sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Recouvrement de la TVA:

Le Togo opte pour l'utilisation des factures normalisées

Au cours d'une rencontre avec la presse tenue à Lomé le 28 janvier dernier, M. Ahmed Essowavana ADOYI, Commissaire des Impôts de l'Office Togolais des Recettes (OTR), a annoncé l'instauration des factures normalisées au Togo.

Avec cette facture, l'OTR dispose désormais d'un mécanisme pour lutter contre la fraude fiscale, a précisé le Commissaire. Les factures normalisées ne sont pas une nouveauté, assure-t-il. « Dans les pays modernes, ce document non seulement fait foi mais aussi permet de régler les conflits. L'objectif du Togo en particulier est d'arrêter la fraude au niveau du recouvrement de la TVA », a-t-il expliqué. Les factures normalisées sont des reçus confectionnés par l'OTR et mis à la disposition des grandes et moyennes entreprises installées sur le territoire national. Les petites entre-



Ahmed Essowavana ADOYI

prises sont aussi concernées. Les entreprises qui souhaiteraient concevoir leurs propres factures sont tenues d'en demander l'autorisation. Dans ce cas, elles doivent y apposer des vignettes préalablement achetées à l'OTR. « Point n'est plus besoin de collecter la TVA et de l'utiliser à son propre compte. Tous

les moyens seront utilisés pour traquer les opérateurs économiques frauduleux », a mis en garde M. ADOYI. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pécuniaires allant de deux cent mille (200.000) FCFA à un million (1.000.000)

FCFA voire des saisies immobilières. Il est prévu une vaste campagne de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques et de la population sur la facture normalisée et la vignette fiscale.

Pour tout

- ✓ Renseignement
- ✓ Information
- ✓ Conseil

contacter le centre d'appel au N° VERT

8201

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE, DANS LE BUT D'AMELIORER LA QUALITE DE SES PRESTATIONS DE SERVICE, ELLE PROCÈDE AU REMPLACEMENT DE SON APPLICATION DE GESTION COMMERCIALE CE 07 FEVRIER 2015. AVEC CETTE NOUVELLE APPLICATION QUI INTEGRE UNE APPROCHE MODERNE : GESTION DE LA RELATION CLIENT (GRC), TOGO TELECOM SE DOTE D'OUTILS ADAPTES POUR RELEVER SES DEFIS DE L'HEURE, LES PLUS CRUCIAUX : LA SATISFACTION CLIENT ET LA QUALITE DE SERVICE.

DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX TECHNIQUES DEVANT PERMETTRE CE CHANGEMENT, D'EVENTUELLES PERTURBATIONS POURRAIENT SURVENIR DANS L'UTILISATION DE NOS PRODUITS ET SERVICES. NOUS VOUS PRIONS DE CONTACTER L'ESPACE TELECOM LE PLUS PROCHE OU VOTRE GESTIONNAIRE POUR VOTRE PRISE EN CHARGE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER LE SERVICE CLIENT EN COMPOSANT DESORMAIS LE « 119 ».

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOUS RENOUVELLE SA GRATITUDE POUR VOTRE FIDELITE.

LA DIRECTION GENERALE

Près de 5000 enfants de rue au Togo : La prise en charge est-elle efficace ?

En 2011, une enquête du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et du Bureau International du Travail (BIT) estimait à 120 millions dans le monde dont 30 millions en Afrique et environ 5000 au Togo, le nombre des enfants de rue. Cette catégorie en situation difficile préoccupe au plus haut point les autorités togolaises qui, à travers un arsenal juridique et institutionnel, s'attaquent au problème.

LA RUE, UN REFUGE ?

Mardi 03 février 2015. Il est environ vingt trois heures. Etendus à même le sol sur le trottoir du boulevard du 13janvier, trois jeunes garçons se débattent avec un fragment de carton qui leur sert de couverture. La proximité de la mer rendait le froid particulièrement intense ce soir-là.

Mais cela ne semble nullement les préoccuper, occupés à chasser les moustiques qui les perturbent. Futchéni, le plus jeune d'entre eux a onze (11) ans. Il nous confie, non sans avoir réclamé en contrepartie un peu d'argent, qu'il était venu s'installer à Adidogomé en compagnie de son père en provenance d'Atakpamé. Un ami lui a proposé de lui montrer le chemin pour retourner dans cette ville où est restée sa mère. « Nous sommes partis un matin alors que papa était au travail. C'est ainsi que je me suis retrouvé sur le boulevard » explique-t-il.

Les parents de l'ami en question sont venus le récupérer ce matin-là, nous apprend Yves le plus âgé des trois. Lui, a quinze (15) ans. Son histoire est toute autre. Suite au divorce de ses parents, il vivait avec sa mère chez son beau-père. Mais il a fait une fugue pour échapper confie-t-il, « à la maltraitance » que ce dernier lui infligeait.

Comme Yves et Futchéni, ils sont nombreux ces enfants qui choisissent la rue comme refuge. A cela plusieurs raisons: la précarité de la famille, le divorce des parents, la maltraitance ou autres abus, le manque d'affection ou encore la promiscuité...

Pour survivre, c'est le système D. Beaucoup mendient tandis que certains versent dans la petite délinquance, faite de vols, parfois avec agression. Livrés à eux-mêmes, ces enfants sont très vulnérables et exposés à toutes sortes de dangers : exploitation économique, esclavage sexuel, maladies etc.

L'ETAT S'ATTAQUE AU PROBLÈME

Pour venir en aide aux enfants en situation de rue, le Togo dispose

d'un arsenal institutionnel et juridique de protection et de prise en charge.

De tous les instruments, le plus pratique reste « la ligne 1011 », une ligne verte mise en place par l'Etat togolais depuis 2009. Elle permet de recevoir des appels relatifs aux enfants en situation difficile dont les cas d'abandon, de maltraitance, de traite, de violence ou encore les cas d'enfants en situation de rue. L'appel peut être émis par toute personne pour signaler un cas d'enfant en situation difficile. Outre la dénonciation, la ligne verte peut aussi être utilisée par des parents ou toute personne qui désire avoir des conseils sur la manière de gérer une situation impliquant un enfant ou toute personne qui désire avoir des informations sur les droits des enfants.

En appui à cette ligne verte, l'Etat togolais dispose depuis 2011 d'un Centre de Référence et de Prise en charge des Enfants en Situation Difficile (CROPESDI) ; un centre de « logement temporaire » où sont gardés et pris en charge les enfants en situation difficile avant leur réinsertion dans leur famille, dans une famille d'accueil ou dans une ONG spécialisée. Les enfants y sont gardés pendant une durée minimale de 72h et au maximum trois mois et bénéficient d'une prise en charge psychologique tout le long de leur séjour.

Au-delà de la simple prise en charge, l'existence d'une Direction Générale de la Protection de l'Enfance (DGPE), placée sous la tutelle du ministère de l'Action Sociale, la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, contribue à appréhender globalement la problématique de la protection des droits des enfants. La Direction mène, en effet, des actions non seulement dans la prise en charge des enfants en situation difficile mais aussi dans la prévention des situations de vulnérabilité des enfants. Cette prévention consiste notamment en la sensibilisation et l'éducation parentale à travers les médias et la formation des acteurs qui interviennent dans le domaine de la prise en charge des enfants. Le but est de permettre aux parents de s'approprier les droits des enfants et d'assurer leur bien-être. Ces dispositions institutionnelles sont soutenues par des

instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par le Togo en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants. Il s'agit notamment de la Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) ratifiée par le pays le 1er août 1990 et la Charte Africaine des Droits des Enfants adoptée le 05 mai 1998. Sur le plan national, cette protection s'est matérialisée en juillet 2007 par l'adoption d'un Code des enfants propre au pays. Notons que la DGPE duquel dépend le CROPESDI travaille avec plusieurs partenaires techniques et financiers comme Plan Togo, UNICEF, le BIT dans la prévention et la prise en charge des enfants en situation difficile en général et ceux en situation de rue en particulier.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS ...

La procédure pour la prise en charge est automatique, selon le Directeur du CROPESDI, M. M'Baye BATAKA.

« Lorsqu'on nous signale un cas d'enfant en situation de rue, la première des choses que nous faisons est de gagner sa confiance. Ensuite, nous essayons de déterminer son problème et de trouver un repère familial. Puis, nous réalisons la médiation entre l'enfant et sa famille. Le psychologue de notre centre intervient afin d'aider à la réinsertion de l'enfant dans sa famille. Si c'est le problème de précarité qui est fondamentalement à la base de la situation de l'enfant, il bénéficie d'un accompagnement pendant une période tout en étant dans sa famille. Tout cela se fait avec un suivi de la situation de l'enfant. En revanche, si après nos investigations, nous constatons que l'environnement familial n'est pas propice à la réinsertion de l'enfant, nous le confions aux ONG spécialisées et partenaires ou à une famille d'accueil en attendant qu'on travaille un peu avec la famille », explique-t-il

Tous ces dispositifs ont permis à la DGPE d'enregistrer des résultats encourageants. En effet, selon les enquêtes parcellaires réalisées et consignées dans le tableau de bord sur la protection de l'enfant (édition 2012), juste pour l'année 2011, 667 enfants en situation de rue ont été enregistrés et pris en charge par le ministère dont 80,5% de garçons



Des enfants jouant aux cartes tard dans la nuit à la plage de Lomé

et 19,5% de filles.

Le tableau de bord est un document élaboré annuellement par le ministère en charge de l'Action Sociale pour disposer de données sur la situation des enfants au Togo dans le domaine de la protection des droits de enfants. Les données du document touchent les thématiques comme le mariage forcé, les violences faites aux enfants, les travaux forcés, la traite des enfants etc.. La collecte se fait sur toute l'étendue du territoire national.

Données plus récentes, le CROPESDI estime à 65(55 garçons et 10 filles) le nombre d'enfants en situation de rue accueillis et assistés de janvier à décembre 2014 sur les 1643 enfants en situation difficile accueillis au total pendant la même période. Ces enfants sont envoyés dans le centre pour la plupart par la Brigade pour mineurs qui joue elle aussi un rôle important dans la lutte contre la délinquance juvénile liée à la situation de rue. « Nous travaillons ici surtout avec des enfants en conflit avec la loi. Mais lorsque nous rencontrons lors de nos rondes un enfant qui n'a a priori rien à faire dans le lieu où il est et lorsque nous le questionnons et remarquons qu'il est un perdu, nous le ramenons à la CROPESDI ou parfois directement dans les ONG qui s'occupent des enfants de la rue. Cela n'entre systématiquement pas dans nos missions mais nous estimons que c'est leur éviter plus tard de tomber dans les situations qui les ramèneraient vers nous. Nous anticipons sur notre devoir en quelque sorte », indique l'Officier Fatima GOUNTANDI de la Brigade pour mineur de Djidjolé.

Le défi, selon M. Ali TILOH, responsable de la Direction de la Pré-

vention des Situations de Vulnérabilité, est de passer des institutions d'accueil aux familles d'accueil. « L'idéal pour un enfant ce n'est pas de grandir dans un centre d'accueil mais plutôt dans une famille, même si celle-ci est de substitution », précise-t-elle. Le ministère met en œuvre d'ailleurs actuellement un projet pilote « famille d'accueil ». Il concerne une vingtaine de familles d'accueil choisies au bout d'un processus méticuleux et qui accueillent les enfants victimes de maltraitance ou les bébés abandonnés. Il pourrait être élargi aux autres typologies d'enfant et aux autres régions.

Bientôt un forum sur les enfants en situation de rue

Un forum national sur la thématique des enfants en situation de rue est actuellement en préparation pour plancher sur les approches de solutions et les actions à mener en faveur de ces enfants. Il va rassembler une centaine d'acteurs œuvrant pour la promotion et la défense des droits des enfants. Une journée de réflexion stratégique a été organisée, à cet effet, par le Forum des Organisations de Défense des Droits des Enfants du Togo (FODDET) en collaboration avec le ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation le vendredi 06 février. Il s'est agi lors de cette rencontre de discuter avec les enfants en situation de rue, de les écouter et de recueillir leurs suggestions par rapport aux actions à mener à leur endroit.

« Nous avons voulu écouter les enfants nous raconter leur histoires et leurs vécus afin de cerner pourquoi le phénomène s'accroît et entendre leurs propositions en vue d'orienter nos actions vers les solutions proposées » a expliqué M. Mack Chilé ADODO, Président du FODDET.

Lutte contre Ebola à la frontière de Hilacondji: L'UNFPA offre des matériels d'hygiène

✎ Raphael DJAMESSI

De toutes les mesures qui concourent à la prévention contre la fièvre à virus Ebola, le lavage des mains reste le plus important. C'est conscients de cela que les responsables du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) du Togo et du Bénin ainsi que ceux de l'Organisation du Corridor Abidjan Lagos (OCAL) ont procédé ce mercredi 28 janvier à la remise d'un lot de matériels d'hygiène aux autorités frontalières de Hillacondji-Savee Condji.

Ce lot de matériels composé de dispositifs de lavage de mains et ses accessoires (gel de lavage de mains, savons, eau chlorée, de sacs poubelles ...), de thermomètres thermiques mais aussi de préservatifs masculins et féminins vient en appui, selon le représentant de l'UNFPA Togo le Dr Justin Kofi, aux autorités frontalières dans leur lutte contre le virus Ebola et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

« Avec l'avènement de la maladie à virus Ebola il y a une attention particulière sur cette maladie mais n'oublions pas aussi que le VIH/Sida et les autres IST ne nous ont pas encore abandonné (...), le don que nous avons fait aujourd'hui contribue à renforcer

les dispositifs qui étaient déjà positionnés par les autorités elles-mêmes dans la lutte contre ces deux virus » a-t-il déclaré avant d'ajouter que la frontière enregistrant des milliers de voyageurs chaque jour, le simple geste du lavage des mains pourrait aider à réduire considérablement les risques de contamination du virus Ebola aux deux postes frontières.

Le maire de la commune de Grand Popo, M. Patrice Ayivi AYAYI, à la réception du don a salué un acte humanitaire face à une épidémie « dangereuse et sévère » qui doit faire objet d'une lutte commune. « Ces genres d'actes sont à encourager car protégeant nos deux communautés (Savee Condji Hillacondji, ndlr) contre les deux virus qui font rage actuelle-

ment : le virus Ebola et le VIH/SIDA » a-t-il poursuivi. Le représentant de l'UNFPA a, exhorté les communautés récipiendaires à continuer les pratiques de lavage de mains. « Les pratiques de lavages de mains, au-delà de l'épidémie Ebola restent importantes dans le cadre du brassage communautaire souvent remarqué aux postes frontières. » a-t-il précisé avant d'ajouter que le lavage des mains réduit à lui seul de 40% le risque d'exposition aux différentes maladies et notamment la fièvre à virus Ebola.

L'UNFPA est une agence du Système des Nations Unies (SNU) présente dans plus de 136 pays dans le monde.



Le maire de Grand Popo testant le dispositif

TOYOTA = 100% CFAO

VOUS SOUHAITE UNE
HEUREUSE ANNÉE
ET VOUS OFFRE UNE
NOUVELLE GARANTIE
DE 3 ANS.

GARANTIE
 **TOYOTA**

3

ANS

*au 1^{er} terme échu

ou 100.000KM*

 **CFAO MOTORS TOGO**

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL


TOYOTA

FOOTBALL :

Claude Kokou DJAOUPE dépose le sifflet

Les trois meilleures équipes du champion d'élite de football du Togo, saison écoulée (2013-2014) et le premier au classement de la deuxième division étaient en compétition du 31 janvier au 1er février passé au stade omnisport de Lomé. Le trophée convoité n'est autre que celui mis en jeu pour marquer la fin d'une carrière, celle des 12 années d'arbitrage international de Claude DJAOUPE. Au terme du tournoi, le Dynamic Togolais a remporté la coupe ainsi que la somme de 1 million de Fcfa mis en jeu, par un score de 2 buts contre 1 face à Semassi Football Club de Sokodé.

« Sincèrement, c'est un sentiment de joie qui m'anime. C'est comme si je venais de célébrer un mariage pour une première fois dans ma vie. Je demanderais incessamment au monde sportif togolais de penser à ces genres de cérémonies pour honorer nos acteurs à la fin leur carrière. Nos sportifs de haut niveau méritent de s'éclipser dignement, pour une fois dans leur vie, du monde qui autrefois les avait supportés, admirés et applaudis. J'ai eu droit à des honneurs tout le long de ma carrière mais celui de ce 1er février 2015 restera gravé dans ma mémoire » a déclaré DJAOUPE Kokou Claude très ému, à la fin d'une cérémonie riche en couleurs. L'homme est très bien connu pour avoir fait une brillante carrière internationale et sifflé la difficile finale de la Coupe Africaine des

Clubs le 31 octobre 2010 à Lubumbashi entre le Tout Puissant MAZEMBE et ESPERANCE de Tunis (5 buts à 0).

Une première dans l'histoire de l'arbitrage voire du football togolais, les cérémonies du jubilé de Claude DJAOUPE ont fait plus qu'un heureux. Pour ce trophée marquant la fin de carrière de l'international togolais, quatre équipes étaient en compétition. Il s'agit de Dyto de Lomé opposé à Togo Port d'une part, et d'autre part Sémassi de Sokodé face à Kotoko de Lavié. A l'arrivée, c'est Dyto qui a enlevé le trophée devant Sémassi (2-1), après avoir éliminé en demi l'AS Togo Port aux tirs au but. Le score était d'un but partout après la fin du temps réglementaire. Même score dans l'opposition Sémas-

si-Kotoko, 4 tirs au but à 3. Occupant la troisième place, l'AS Togo Port s'était débarrassé des Porc-épic de Lavié 3 buts à 1 et reçu une enveloppe de 500.000 FCFA. Kotoko de Lavié s'en sort avec un prix de consolation de 300.000 FCFA. La grande finale a été un match riche en spectacle. Après l'ouverture du score de Houssin SENA de dyto à la 34^e minute suite à une parfaite combinaison, Semassi égalise grâce à son capitaine DONOU kokou sur pénalty. Malgré l'infériorité numérique des « Dynamic Togolais » juste au retour du vestiaire, suite à l'exclusion de son dossard 8, KODOKO Messan, les militaires aggravent le score, par l'intermédiaire de KOLOUM Maklibé en toute fin de match. Le Dynamic Togolais remporte ainsi la somme d'1 million de Fcfa mis en jeu par l'organisation en plus du trophée.

Pour les dirigeants de l'équipe de Sémassi, champion de la saison écoulée, qui représentera cette année le Togo en Ligue africaine des champions, ce tournoi a permis de jauger les joueurs et de



DJAOUPE Claude remettant le trophée aux vainqueurs

faire les derniers réglages avant les compétitions continentales. Toutefois, ils ont reçu le prix du finaliste malheureux à hauteur de 700.000 FCFA.

Très respecté et apprécié du public togolais et africain, grâce à son talent et à ses prouesses, DJAOUPE Kokou Claude a débuté l'arbitrage le 26 juin 1989 à Atakpamé. Devenu instructeur

FIFA, la toute nouvelle « vieille gloire » a passé symboliquement le témoin à ADJAYI Gabin, un jeune débutant qui officie dans le district numéro 10 de Lomé.

Sociologue de formation, Kokou DJAOUPE est l'actuel Secrétaire Général de la ligue de football de Lomé-Golfe. Il a officiellement arrêté sa carrière en novembre 2013.

CAN 2015: Le bilan!

La 30^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations vient de se terminer avec le sacre le dimanche 08 février dernier de l'équipe des Eléphants de la Côte d'Ivoire. Le bilan de cette CAN aura été mitigé en raison du peu de buts marqués et de quelques incidents ayant émaillé le déroulement de la compétition.

Alors que la 28^e et 29^e éditions enregistraient respectivement 76 et 69 buts, l'édition 2015 a connu une légère baisse avec 68 réalisations des premiers tours jusqu'à la finale, dont 7 sur pénalty, soit une moyenne 2, 12 buts par match. Elle aura connu surtout assez de matchs nuls, 14 au total et la plupart sur un score d'un but partout. Le ghanéen André AYEWE meilleur buteur de la compétition a marqué au total trois buts et partage cette place avec quatre autres atta-

quants ayant marqué le même nombre de buts que lui à savoir Dieumerci M'BOKANI (RDC), Thiévy BIFOMA (Congo Brazza), Ahmed AKACHI (Tunisie) et Javier Balboa de la Guinée Equatoriale pays organisateur. Le joueur ghanéen Christian Atsu a été élu meilleur joueur du tournoi. Bien que le trophée leur ait échappé, l'équipe des « Black stars » reste la meilleure attaque du tournoi avec dix (10) réalisations, suivie de celle de la Côte d'Ivoire avec neuf (9) buts.

Les attaques les moins efficaces restent celles du Burkina Faso, finaliste de la dernière édition, et du Cap Vert qui n'ont réussi à marquer qu'un but chacun avant de quitter la compétition dès le premier tour. Côté Fair Play la compétition a relativement tenu ses promesses avec au total juste 2 cartons rouges et 81 jaunes distribués.

Ce dernier bilan aurait été nettement meilleur si certains événements n'avaient entaché le bon déroulement de la fête continentale. Il s'agit surtout des incidents survenus lors du match entre la Tunisie et la Guinée Equatoriale comptant pour les quarts de finales et de ceux survenus lors de la demie



finale entre le Ghana et le pays organisateur.

La Côte d'Ivoire remporte le trophée continental pour la troisième fois de son histoire. Sa première fois était en 1992 contre l'équipe du Ghana et,

ironie du sort, au terme d'une longue séance de tirs aux buts (11 tirs contre 10) comparable à celle servie au public sportif mondial le soir du 8 février dernier (9 tirs contre 8).

Raphaël DJAMESSI

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 19 78 20 / 22 26 01 91

Courriel: focusyakou@gmail.com

Avez-vous déjà payé votre facture téléphonique ?



Les bons comptes font les bons amis.

- TOGO TELECOM procédera désormais à la **mise en réception automatique** de services des lignes ayant une facture impayée échue **05 jours après la date d'échéance** ;
- **Une suspension des services** s'effectuera par le même processus automatisé, à la date d'échéance de la deuxième facture impayée si la première n'est pas entièrement réglée ;
- Le cas échéant, TOGO TELECOM sera dans l'obligation d'ordonner **l'arrêt automatique** de la facturation sur les lignes à la date d'échéance de la **4^e facture** impayée avec résiliation automatique du numéro de téléphone et reprise des ressources pour les attribuer aux clients qui en ont besoin.



Ne faisons pas comme ce Monsieur!



Ministère du Commerce
et de la Promotion du secteur Privé



Sécurité Assurée

...Disons **NON à la vente et à l'achat
du carburant de rue!**